

SÉANCE D'INFORMATION

Date : 08 mai 2023 à 18h00

Lieu : Place de la Gare 12 (salle "Gare 12")

Ordre du jour :

- Silvia Egger, présentation de l'association et de la démarche
- Bruno Corthésy, historien de l'architecture
- Me Gilles Robert-Nicoud, membre de l'association
- François Mercanton, Président du MDL

2014

Constitution
SV Rasude

2017

Démarche participative
**Constitution de
l'Association Perirasude**

2018 - 2022

multiples rencontres avec
CFF immobilier, Mobimo et
La Municipalité (Mme Litzistorf
et M. Junod)



2023

**Mise à l'enquête du
changement du PA de
5 à 15 étages**

INUTILE !

2014

Constitution
SV Rasude

2017

Démarche participative
**Constitution de
l'Association Perirasude**

2018 - 2022

Multiplés rencontres avec
CFF immobilier, Mobimo et
La Municipalité (Mme Litzistorf
et M. Junod)



2023

**Mise à l'enquête du
changement du PA de
5 à 15 étages**

INUTILE !

Nos possibilités de réaction

1. Référendum spontané
2. Oppositions dans les 30 jours,
3. Référendum populaire
4. Recours à l'acceptation du PA

Arguments fondamentaux

- Pour un quartier vivant d'intérêt public avec du logement.
- Pour le respect de notre patrimoine historique.
- Pour minimiser son impact négatif sur le climat.
- Pour préserver notre magnifique ville en terrasse sans lui greffer un horrible nez
- Pour une transparence du projet avec la mise en place de gabarits



Buts de l'Association

- Informer les citoyens et les élus sur l'étendue du projet « La Rasude », et leur permettre de développer des arguments d'opposition factuels.
- Mettre à disposition une plateforme de communication mise à jour régulièrement avec des axes d'opposition argumentés, des modèles de lettres d'opposition.

Bruno Corthésy



Le bâtiment av. de la Gare 45 juste après sa réalisation
(Fonds A. Laverrière, Archives de la construction moderne – EPFL).



Gare de Lausanne, 1908-1916



Hôtel de la Paix, 1910



Librairie Payot,
1913



Banque Fédérale, 1910



Tribunal Fédéral, 1922-1927



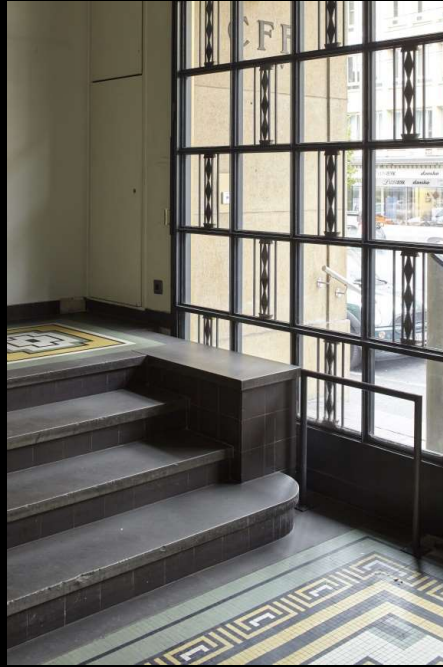
Bel-Air Métropole,
1932



Photo Jeremy Bierer



Photos Jeremy Bierer



Photos Jeremy Bierer



Charles-François Thévenaz, av. de la Gare 50, 1955
(Recensement architectural du canton de Vaud)



Francis Isoz, av. Ruchonnet 1, 1904
(Recensement architectural du canton de Vaud)



Photo Jeremy Bierer

Me Gilles Robert-Nicoud,
membre de l'association

Référendum spontané contre plan d'affectation

- Référendum spontané

vs.

- Référendum obligatoire



Décision du Conseil communal (majorité)
→ comité référendaire des membres du Conseil communal

10% du corps électoral lausannois
(env. 8'500 – 9'000 signatures + réserve)

- Surveillance des publications :

- Annonce de référendum (10 jours)
- Autorisation de récolte des signatures
- Si validation du référendum, votation dans les 3 mois

- Arguments référendum :

- dossier politique. Information objective de la Municipalité
- pose de gabarits
- campagne d'information
- choix des citoyens

- Approbation référendum → fin du projet de plan d'affectation
- Convaincre les conseillers communaux qu'un projet de cette importance doit faire l'objet d'un référendum spontané
- Information régulière par l'association mais également au travers des membres
- 100 membres du conseil communal. La majorité doit être convaincue du référendum spontané

François Mercanton,
Président du MDL

Opposition



- Qu'est ce que c'est
- Qui peut la faire
- Ou trouver les infos
 - Au Flon (2ième étage)
 - Sur internet : <https://www.lausanne.ch/officiel/enquetes-liste/permis-de-construire.html?map=true&mode=>
 - Sur le site de PériRasude
- Quelle forme
- Comment l'enregistrer
 - En personne
 - Lettre recommandée =>
- Procédure
 - Respecter les 30 jours

Ville de Lausanne
Direction de la culture et du développement urbain Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Processus PA

